

# Communiqué phytosanitaire

n° 22 du 02 juillet 2025

## SOMMAIRE

### Généralité

- Protection de l'utilisateur
- Scarabée japonais

### Arboriculture

- Capua
- Carpocapse des prunes
- Cochenille farineuse
- *Drosophila suzukii*
- Sharka et tache bactérienne des fruits à noyau
- Suspicion mouche méditerranéenne sur abricot

### Viticulture

- Météo et phénologie
- Mildiou et oïdium
- Echaudage
- Irrigation
- Flavescence dorée
- Quotas

## GÉNÉRALITÉ

### PROTECTION DE L'UTILISATEUR

La manutention des produits phytosanitaires génère un certain nombre de risques de contamination (pesage, préparation de la bouillie, application, nettoyage, travaux successifs). Afin de limiter au minimum les effets indésirables occasionnels ou chroniques, il convient de se protéger de façon adéquate. Les indications spécifiques à chaque produit concernant les dangers pour la santé et les mesures de protection de l'utilisateur sont mentionnées sur l'étiquette et/ou le mode d'emploi de chaque produit, ainsi que dans l'index phytosanitaire. Ces informations doivent impérativement être transmises à tous les collaborateurs concernés.

Plus d'information sur la protection de l'utilisateur :

- [Toolkit « Protection de l'utilisateur de PPh »](#)
- [Brochure « Produits phytosanitaires, travailler en sécurité »](#)

### SCARABÉE JAPONAIS

La période d'émergence des scarabées japonais est en cours. Nous rappelons que le scarabée japonais est un organisme de quarantaine prioritaire en Suisse et que toute personne qui en aperçoit est tenue de le signaler, au moyen du formulaire disponible à l'adresse <https://www.vs.ch/web/sca/annonces-de-cas-suspects>. En cas de suspicion de présence d'un scarabée japonais : capturer l'insecte, vérifier la présence de touffes de poils blancs sur les côtés de l'abdomen, le congeler et le photographier puis l'annoncer.

Afin d'éviter tout transport accidentel de cet insecte, la population qui voyage dans le nord de l'Italie, au Tessin, ainsi que dans les régions du Simplon, de Kloten et Bâle, est appelée à faire preuve de vigilance.

Toutes les informations importantes sur cet insecte sont disponibles à l'adresse <https://www.vs.ch/web/sca/scarabée-japonais>.

## ARBORICULTURE

### CAPUA

Selon SOPRA, l'éclosion des larves de la deuxième génération est en cours. Un contrôle sur pousses (seuil : 5 à 8 %) et sur fruits (seuil : 0,5 à 2 %) est conseillé.

### CARPOCAPSE DES PRUNES

Selon SOPRA, les pontes se poursuivent. Il est important de continuer la protection. Suivant le produit utilisé pour le 1<sup>er</sup> traitement, l'application doit être répétée en fonction de la rémanence. Consulter le [communiqué n° 19](#) pour plus d'information.

### COCHENILLE FARINEUSE

Les captures de mâles sont quasi nulles dans notre réseau de pièges. Nous avons observé des pontes mais pas encore de nymphes de la deuxième génération. Il est donc trop tôt pour effectuer un traitement.

### DROSOPHILA SUZUKII

Les captures dans notre réseau de piégeage sont en augmentation (en moyenne, 131 individus par piège). Concernant le monitoring sur fruit, en moyenne 10% des 50 fruits contrôlés présentaient des pontes de *D. suzukii* (8 à 12% de fruits attaqués). Nous vous recommandons d'effectuer des contrôles sur fruits pour surveiller vos parcelles.

Il est impératif de mettre en place les mesures d'hygiène lors de la récolte : ne pas laisser des fruits surmaturés, non récoltés ou tombés au sol, réduire l'intervalle entre les cueillettes et maintenir le gazon très ras. Une fois cueillis, il faudra aussi réfrigérer rapidement à 1°C les fruits pour éviter les éclosions des œufs présents (voir [communiqué n° 18](#)). Pour les produits homologués contre ce ravageur, veuillez consulter le [communiqué n° 16](#).

### SHARKA ET TACHE BACTÉRIENNE DES FRUITS À NOYAU

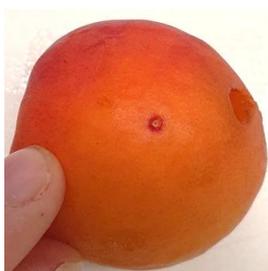
Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi phytosanitaire le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la sharka (plum pox virus) et la maladie des taches bactériennes des fruits à noyau (*Xanthomonas arboricola* pv. *pruni*) sont classées parmi les « organismes réglementés non de quarantaine ». Cette modification signifie que ces pathogènes ne sont plus soumis à la notification et à des mesures de lutte obligatoires. Cependant, nous vous recommandons de toujours surveiller vos vergers, de nous signaler les cas suspects et d'éliminer les arbres infestés. Les mesures prophylactiques (n'acheter que des plants certifiés) et les mesures d'hygiène (désinfecter les outils) restent essentielles. Plus d'informations sur le site de l'OFAG : [Sharka](#) ; [tache bactérienne des fruits à noyau](#).



Symptômes de *Xanthomonas arboricola* pv. *pruni* sur abricots

### SUSPICION MOUCHE MÉDITERRANÉENNE SUR ABRICOT

Des abricots infestés de gros asticots nous ont été signalés. Des analyses sont en cours pour vérifier s'il s'agit de larves de la mouche méditerranéenne. Veuillez être attentifs et signaler tout cas suspect à l'Office d'arboriculture et des cultures maraîchères ([sca-oca@admin.vs.ch](mailto:sca-oca@admin.vs.ch)).



## VITICULTURE

### MÉTÉO ET PHÉNOLOGIE

Les fortes chaleurs de ces dernières semaines ont engendré une croissance rapide des baies. Au sein du vignoble de Châteauneuf, le relevé phénologique du 30 juin annonce un stade moyen de fermeture de la grappe (BBCH 77), les baies ayant déjà atteint 70% de leur taille finale, voire davantage.

Le millésime 2025 compte à ce stade environ 9 jours d'avance sur la moyenne des dix dernières années et 16 jours d'avance par rapport à 2024.

La météo pour la semaine en cours reste en continuité avec ces deux dernières semaines. Les prévisions annoncent un temps ensoleillé avec des températures élevées, quelques orages sont à prévoir en deuxième partie de journée avec localement potentiellement d'importants cumuls de pluie. Dès la fin de la semaine, les températures avoisineront les 25°C à 29°C.

### MILDIU ET OÏDIUM

#### MILDIU

L'état sanitaire du vignoble reste actuellement sain. Les conditions météorologiques des deux dernières semaines ont limité la pression mildiou. Toutefois quelques taches sont visibles, notamment sur les jeunes feuilles et dans les zones les plus sensibles du vignoble.

L'objectif actuel est de protéger les organes sains, en croissance et nouvellement formés en intervenant de façon préventive et régulière. Privilégier des produits multi-sites de contact (cuivre, folpet).

#### OÏDIUM

L'alternance d'averses et de chaleur ont pu provoquer l'apparition de symptômes d'oïdium. Rester vigilant quant aux orages annoncés en deuxième partie de journée, propices aux infections. Contrôler attentivement les parcelles historiquement sensibles et/ou cépages sensibles afin de prendre les mesures recommandées en cas d'oïdium déclaré sur grappe. Si la grappe n'est pas encore fermée, un poudrage au soufre peut être appliqué (maximum 25kg/ha). Attention aux fortes chaleurs et aux risques de brûlures.

Les traitements sont à raisonner selon les risques et la présence de symptômes au sein de la parcelle. Des informations quant aux doses recommandées sont disponibles dans [le communiqué du 18 juin](#) dernier.

→ Jusqu'à la fermeture de la grappe, la vigne reste toujours sensible à ces deux maladies. Il est donc recommandé de maintenir les traitements entre 10 à 12 jours dans les vignes conduites avec des produits pénétrants/systémiques et entre 8 à 10 jours avec des produits de contact.

→ Des doses de 200-300 g/ha de cuivre métal et de 4 à 6,4 kg/ha de soufre mouillable sont recommandées. À raisonner selon l'intensité des attaques et la qualité des travaux en vert.

→ Effectuer un traitement au sol avant la fermeture des grappes dans les secteurs traités par voie aérienne.



## ECHAUDAGE

Des symptômes d'échaudage « coup de pouce » sont actuellement visibles dans le vignoble. Les baies brunissent et finissent par se dessécher. Les observations sont généralement limitées aux baies directement exposées mais parfois une portion de la rafle peut également sécher. Ce phénomène est accentué lorsque les grappes sont mises à nues et exposées au soleil à la suite d'un effeuillage tardif sévère. Les fortes chaleurs, une intensité lumineuse élevée ainsi que les rayonnements ultraviolets sont à l'origine de ces symptômes.



Certains cépages tels que le Gamay, le Pinot Noir, le Cornalin, le Merlot, le Chardonnay, ... sont plus susceptibles d'être exposés à des risques d'échaudage. Si les baies parviennent à sécher avant les vendanges, les effets indésirables en vinification devraient être limités. Si toutefois les baies ne devaient pas sécher, un tri s'avérera judicieux.

À ne pas confondre avec des symptômes de pourriture acide dégageant une odeur de vinaigre.

## IRRIGATION



Avec les températures élevées et les faibles précipitations de ces deux dernières semaines, des symptômes de stress peuvent faire leur apparition. Pour cela, les tours d'irrigation ont déjà démarré dans certaines zones viticoles.

Surveiller attentivement le stress hydrique de vos plantations ainsi que de vos vignes en production dans les zones séchardes ([faible réserve hydrique utile](#)) afin d'envisager en cas de besoin l'irrigation. L'arrêt de la croissance végétative (observation de l'apex des rameaux), la perte de turgescence des vrilles et des feuilles, les symptômes de jaunissement des feuilles à la base des rameaux sont autant [d'indicateurs du statut hydrique de la vigne](#).

Si l'arrosage se fait par aspersion, renouveler le traitement dans les 48h après l'apport d'eau.

## FLAVESCENCE DORÉE

Les symptômes de la flavescence dorée commencent à devenir visibles. Les collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin procéderont à une pré-prospection des secteurs fortement impactés l'année dernière. Si vous observez des rubalises dans vos parcelles, merci de ne pas les enlever et d'attendre que nous vous fournissions les résultats des analyses.

Les campagnes de prospection à grande échelle dans les communes réglementées seront réalisées en août prochain. Toutefois, si vous observez des ceps suspects, merci de bien vouloir les noter à l'aide d'une rubalise et de nous les annoncer au plus vite via notre formulaire en ligne <https://www.vs.ch/web/sca/annonces-de-cas-suspects>.



Marquage d'un cep symptomatique



Piège englué pour le contrôle du vecteur (*Scaphoideus titanus*)

## **QUOTAS : LIMITES QUANTITATIVES DE PRODUCTION (LQP) POUR LES VENDANGES 2025**

En date du 12 juin 2025 les membres de l'IVV regroupant la Fédération valaisanne des vigneron (FVV), l'Oberwalliser Weinbauverband (OVW), la Société des Encaveurs de Vins du Valais (SEVV), la Société Valaisanne des Viticulteurs-Pépinieristes et l'Union des Vignerons Encaveurs du Valais (UVEV) ont défini les [limites quantitatives applicables pour les vendanges 2025](#).

Service cantonal de l'agriculture